B U L L E T I N M U N I C I P A L

Réunion du Conseil Municipal du 08 juillet 2008

Présidence : M. Alex LESBROS, Maire

Présents : Delot Maryline, Marlière Martial, Maertens Pascal, Hinz David, Degrande Pascal, Dran Eric, Pelletier Marie-Jeanne, Bourgaux Nicole, Bailly Frédéric, Benoît Philippe, Nettelet Vincent, Da Fonseca André.

Absents excusés : Minet Françoise, Duplouy Sylvain

Assistait également Mme Céline Delimauges, secrétaire de Mairie
M. Martial Marlière est désigné comme secrétaire de séance

oooooo

A.R.F.

La société A.R.F. vient de déposer un permis d'aménager pour l'extension de ses bâtiments de stockage. Le Conseil Municipal dans son intégralité a décidé de surseoir à statuer en attendant la fin de l'élaboration du PLU. C'est-à-dire qu'aucun aménagement ne pourrait avoir lieu dans cette zone, tant que le Plan Local d'Urbanisme n'est pas définitivement adopté.

PAIEMENT DES FRAIS DE SCOLARITE

Une loi de 2004, étend à l'école privée la participation financière des communes aux frais de scolarisation des élèves inscrits dans une autre commune. Les élus de Vendeuil ayant toujours refusé de financer la scolarité des élèves de Vendeuil dans d'autres communes, réitèrent leur refus pour les élèves scolarisés dans le privé.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Les associations vendeuilloises se verront verser la subvention suivante après dépôt à la Mairie de leur bilan financier :

- Anciens combattants	270 €
- Club loisirs	270 €
- Coopérative scolaire	270 €
- Club de gym	270 €
- Association de pêche	270 €
- Trait d'union	270 €
- Club country	270 €
- Comité des fêtes	440 €
- Fanfare de marche	440 €
- Football club	530 €
- Association des parents d'élèves	650 €
- S.A.A.T. de Moÿ de l'Aisne	80 €

C.A.E.

Comme déjà annoncé précédemment, le Conseil Municipal a donc pris un contrat d'accompagnement à l'emploi (C.A.E.). Monsieur Damien CAPELLE travaillera donc dans le village dès maintenant pour une période de six mois.

RAMASSAGE DES TONTES ET BRANCHES

Après les réclamations de quelques habitants, il a été décidé de soumettre au Conseil Municipal l'idée d'un ramassage mensuel des tontes et branches chez les habitants par les employés communaux. Après un vote à main levée, le Conseil Municipal se voit dans l'obligation de ne pas donner suite à cette idée. Il est donc toujours d'actualité de se rendre à la déchetterie.

HORAIRES DE LA DECHETTERIE

Moÿ-de-l'Aisne :

Mardi de 15 à 19 h
Mercredi de 10 h à 12 h
Jeudi de 15 à 19 h
Vendredi de 10 h à 12 h et le samedi de 15 h à 19 h

RAMASSAGE DES FERRAILLES ET DES ENCOMBRANTS :

Les services de la Communauté de Communes peuvent se charger du ramassage à domicile des ferrailles et des encombrants, en priorité pour les personnes ne pouvant se déplacer à la déchetterie.
Pour bénéficier de ce service, il faut prendre contact avec la mairie au 03.23.07.82.47 qui se chargera de regrouper les demandes et de prendre rendez vous avec les services de la CCVO.

°°°°°°°°°°°

COMPTEURS D'EAU : M. DELOT François, est actuellement chargé du relevé des compteurs d'eau dans la commune. Merci de lui réserver bon accueil et de lui permettre d'accéder facilement à votre compteur.

D I V E R S

Remerciements

La Municipalité remercie la population pour sa participation à la fête communale et aux festivités du 13 et 14 juillet.

Panneau cinémomètre

Il sera installé à la rentrée de septembre.

Ecole

Le Conseil Municipal a adhéré volontiers à la demande des enseignantes pour quelques travaux et demandes de matériel. Le tableau de Mme Tulpin va donc être changé, la classe informatique va être mise aux normes électriques et les stores de la salle d'évolution en école maternelle vont être remplacés par des rideaux en tissu.
D'autre part, le Conseil Municipal a décidé d'installer des containers pour le tri sélectif dans l'enceinte de l'école.

Camping des étangs

Le portail de l'entrée va être réparé et la porte de l'atelier remplacée prochainement.

Travaux à l'église

Des devis ont été demandés pour la réparation du « clocheton » de l'église.

Coupure de courant pour travaux :

Afin d'améliorer la qualité de la distribution électrique et de répondre aux besoins de notre clientèle, Electricité de France, réalise actuellement des travaux sur notre commune qui nécessiteront une interruption de fourniture d'électricité

Le mardi 29 juillet 2008 entre 15h00 et 16h30

Secrétariat de mairie

Pendant la période des congés annuels, le secrétariat sera fermé du 21 juillet au 11 août 2008. Seules subsistent les permanences de Monsieur le Maire et de Madame le premier Adjoint, soit le mardi de 16 à 18 heures et le vendredi de 18 h 30 à 19 h 30.

Bien entendu, en cas d'urgence, vous pourrez les joindre :

LESBROS Alex **03.23.07.71.09**

DELOT Maryline **03.23.07.85.62. ou 06.62.90.85.87.**

°°°°°°°°°°

Prochaines festivités

19 juillet

Concours de pêche semi-nocturne organisé par l'association de pêche

02 août

Concours de pêche organisé par l'association de pêche

24 août

Grande brocante du C.C.A.S.

Prochaine réunion du Conseil Municipal

Le mardi 09 septembre 2008 à 19 heures

Monsieur le Maire et l'ensemble du Conseil Municipal vous souhaitent de passer de bonnes vacances …

°°°°°°

CIRCULATION ET STATIONNEMENT

Rue Jules Ferry :

Pour la sécurité des élèves, la circulation dans la rue Jules Ferry se fera dans le sens de la montée (de la rue du Poncelet vers la rue Glaucarne), avec un sens interdit à tous sauf riverains et autocar. Il sera donc INTERDIT de descendre la rue Jules Ferry.

Rue Glaucarne :

Pour faciliter la libre circulation de l'autocar (un problème permanent), il a été décidé par le Conseil Municipal d'interdire le stationnement de tous véhicules rue Glaucarne, pendant les jours d'école (côté impair en descendant, sur 30 mètres à partir de l'angle de la rue Jules Ferry).

Rue Camille Desmoulins : Un parking sera aménagé à l'angle de cette rue, sur la propriété de la Commune, pour la sécurité des riverains. Il est rappelé qu'il est interdit de laisser les véhicules non roulants sur les trottoirs.

Le non respect de ces interdictions sera verbalisé.

TRAVAUX DE VOIRIE

Des subventions ont été demandées pour la réfection du parking du cimetière et celui de la poste, ainsi que des trottoirs allant du monument aux morts audit parking de la poste.

PONT RUE DU STADE

Après examen du pont, il s'avère que celui-ci a besoin d'une réfection complète. D'autres informations vous seront communiquées en temps utile.